

COMPTE RENDU

2^{ème} RÉUNION DE PRÉFIGURATION D'UN TERRITOIRE DE PLEIN EMPLOI SOLIDAIRE À la sous-préfecture de Saumur le 14 septembre 2026

En présence des responsables du Comité local pour l'emploi (CLPE)

- Madame Louise BRUN, sous-Préfète de l'Arrondissement de Saumur et co-présidente du CLPE de Maine-et-Loire Est,
- Monsieur Rodolphe MIRANDE, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Val de Loire et co-président du CLPE de Maine-et-Loire Est,
- Monsieur Emmanuel LAIGNEAU, secrétaire général de la sous-préfecture de l'Arrondissement de Saumur.

En présence du député de Maine-et-Loire Monsieur François GERNIGON, porteur de la proposition de loi pour le plein emploi solidaire en cours d'élaboration, et Alexandre SMADJA, assistant parlementaire.

Participants à la commission de plein emploi solidaire

Service public de l'emploi

- Agence France Travail Saumur : Alexandre GUILPAIN, Directeur
- Mission locale Saumur : Sandrine COURTIN, Responsable
- Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire : Marjorie FRAYSSINES, Responsable Service emploi formation insertion

Entreprises de lutte contre la privation d'emploi

- ISTA 49 Les Guéderies (EA) : Stéphane DUTÉ - Directeur
- ESAT Moulin du Pin : Simon LETESSIER - Responsable développement commercial
- ETAPE (AI) : André LAURENT - Président
- AIE et AIE Développement (ACI/EI) : Sarah PADOVANI - Directrice
- ACTENSO (ACI/AI/ETTI) : Solène LEBOUCHÉ - Directrice
- ASPIRE & ASPIRE Services (AI/ACI) : Mathilde DUTEIL - Directrice
- ERGOS Actuel Interim (ETTI) : Caryl MENIER - Directeur
- Aqua Sylva (ACI) : Rachel RETAILLEAU - Directrice et Philippe BEGNON - Président
- ASEA CAVA (ACI) : Christelle RAMBAULT - Directrice et Stéphanie HARDOUIN - Coordinatrice
- Asure (EBE) : Dominique DELOCHE - Président et Jean-Michel MARCHAND - Vice-Président
- ESAT ADAPEI : Excusé
- ESAT Le Jardin des Plantes (Croix Rouge) : Excusé
- ESAT Les Sables : Excusé
- Jardin du Coeur (ACI) : Excusé

Animée par Patrick VALENTIN, président de l'association Plein Emploi Solidaire et Marianne MANCEL, chargée de mission.

Les acronymes utilisés dans ce compte rendu 📌

AAH : allocation aux adultes handicapés

ACI : ateliers et chantiers d'insertion

AI : association intermédiaire

ASS : allocation spécifique de solidarité

DDETS : Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DE : demandeur d'emploi

DELD : demandeur d'emploi de longue durée

DETLD : demandeur d'emploi de très longue durée

DGEFP : Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

EA : entreprise adaptée

EBE : entreprise à but d'emploi

EI : entreprise d'insertion

ELPE : entreprise de lutte contre la privation d'emploi (=> EA, ESAT, SIAE, EBE)

ESAT : établissement et service d'accompagnement par le travail

ETP : équivalent temps plein

ETTI : entreprise de travail temporaire d'insertion

FT : France Travail

PES : Plein Emploi Solidaire

QPV : quartier prioritaire de la ville

RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

RSA : revenu de solidarité active

SIAE : structure d'insertion par l'activité économique

RAPPEL DU CONTEXTE

L'association Plein Emploi Solidaire a été créée à l'initiative de Patrick Valentin à la suite de la lecture de la proposition de loi Viry qui devait clôturer l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD).

La loi Viry, nonobstant ses qualités, présente deux limites dommageables et qui ne correspondent pas au but exposé lors de la loi d'expérimentation de février 2016.

D'une part, elle ne garantit pas le développement quantitatif des emplois aidés en fonction des besoins d'emploi. D'autre part, elle vient créer un dispositif supplémentaire alors que le projet initial était au contraire de faire système en venant compléter l'ensemble des ELPE par les EBE. Seule la cohérence de l'ensemble peut apporter, en effet, une solution exhaustive à l'ensemble des 2,6 millions de personnes en attente d'un emploi.

C'est pour ces raisons que Plein Emploi Solidaire a élaboré le projet complémentaire que nous sommes en train de préfigurer.

Lorsque François Gernigon défendra une nouvelle loi à l'Assemblée Nationale après la loi TZCLD, il est évident que si des assemblées comme celle d'aujourd'hui sont nombreuses à avoir donné leur avis, cela donnera aux députés une force incomparable.

I - INTRODUCTION DE LA REUNION

François GERNIGON : député de la première circonscription de Maine-et-Loire, membre de la commission affaires sociales et de la santé, très sensibilisé sur le sujet du handicap, inclusion, grand âge et tout ce qui touche au travail. A demandé à Matignon auprès du Premier Ministre l'obtention d'une mission pour montrer que l'ensemble des dispositifs de l'emploi aidé en ELPE, même s'ils coûtent au départ, rapportent à la société car une personne qui travaille cotise, moins d'allocations etc. Objectif d'investir sur ces dispositifs de façon à aller chercher les 2,6 millions de personnes privées d'emploi. Cela fera l'objet d'une proposition de loi à l'issue de cette mission. On attend la lettre de mission de la part de Bercy, elle devrait démarrer dans les semaines à venir.

II - OBJET ET METHODE DE LA REUNION

Patrick VALENTIN (ci-après PV) : Il s'agit de réaliser une simulation en faisant comme si la loi Plein Emploi Solidaire / François Gernigon était déjà promulguée : nous allons réaliser un prévisionnel collectif de croissance des emplois aidés en ELPE selon la méthode décrite dans la proposition de loi en cours d'élaboration. Notre réunion se déroule en 3 temps :

- Le diagnostic territorial par l'agence locale de France Travail : combien de personnes sont concernées sur le territoire ?
- Premier tour de table des ELPE pour répondre à la question : combien chaque structure peut, en fonction du diagnostic territorial et de ses capacités de développement économique, créer d'emplois supplémentaires l'année prochaine ?
- Un deuxième tour de table le cas échéant pour équilibrer le tableau en plus ou en moins (car pour obtenir une validation de l'Administration et donc les financements

correspondants au nombre d'ETP inscrits dans le prévisionnel, ce dernier doit être nul ou positif *).

*** Rappel de la méthode :** certaines catégories d'ELPE rapportent plus aux caisses publiques (cotisations, impôts, taxes, économies d'allocations) qu'elles ne lui coûtent (aides au poste) et inversement. C'est l'équilibre dans le développement de ces différentes catégories qui permet de répondre à l'ensemble des besoins tout en assurant la neutralité de l'opération pour les caisses publiques.

Les chiffres moyens nationaux :

EA		+ 12 882 €	
ESAT		- 12 154 €	
AI		+ 14 670 €	
1 ETP en	EI	= + 20 973 €	pour les caisses publiques
	ETTI	+ 18 914 €	
	ACI	- 4 600 €	
	EBE	- 5 915 €	

Vous trouverez [ici](#) le tableau complet des chiffres nationaux. Dans le cadre de la présente réunion, nous nous baserons sur ces moyennes nationales. Une fois la loi PES adoptée, les prévisionnels collectifs de croissance seront basés sur les chiffres locaux transmis par l'Administration.

III - RÉALISATION DU PRÉVISIONNEL COLLECTIF DE CROISSANCE

1. Le diagnostic territorial (par Alexandre Guilpain)

Les chiffres évoqués ici concernent le bassin d'emplois Saumur et Beaufort-en-Anjou.

Photo au 8 septembre 2026 :

- 16791 demandeurs d'emplois toutes catégories confondues
- 11738 personnes (cat. 1, 2 3)
- **DELD (+12 mois sur une période de 15 mois) : 2245 personnes**
- **DETLTD (+de 24 mois sur une période de 27 mois) : 683 personnes**

Toutes les ELPE travaillent sur la levée des obstacles¹, parmi lesquels l'accès au numérique, mobilité, contraintes familiales, santé, lecture/écriture/calcul, logement, problématiques financières, problématiques administratives et juridiques.

Parmi les 2247, 287 ont *a minima* un obstacle parmi cette liste. En regardant dans le détail, on regarde si cet obstacle a un impact léger, moyen ou fort sur une potentielle reprise d'emploi.

Fort ou moyen : 270 personnes

Fort : 203 personnes, qui pourraient être la cible prioritaire

Quelques chiffres supplémentaires : parmi les 2245 DELD :

- 934 bénéficiaires du RSA
- 325 bénéficiaires de l'ASS
- 118 bénéficiaires de l'AAH
- 182 habitent en QPV
- 477 ont une RQTH
- 784 sans permis de conduite
- 380 sans moyen de locomotion
- 238 sans permis de conduite et sans moyen de locomotion

Personnes déjà dans une SIAE :

201 PASS IAE en cours, 36 positionnés vers les structures et pas encore en PASS

Sur les domaines d'activité : intéressant de voir que tous les domaines sont représentés, il y a des DE dans tous les domaines d'activité :

- Agriculture 309 personnes
- Hôtellerie/restauration : 199 personnes
- Maintenance : 170 personnes
- Services à la personne : 458 personnes
- Support aux entreprises : 259 personnes
- Transport logistique : 304 personnes
- Etc.

=> Pas un domaine qui ne soit pas représenté par les demandeurs d'emploi.

¹ Nous nous sommes permis de remplacer le terme courant de « freins périphériques » (utilisé dans la présentation de Monsieur Guilpain) par celui d'« obstacles ». En effet, le frein est un mécanisme que l'on actionne volontairement et ce terme laisse donc entendre que la personne est responsable de ce qui entrave son accès à l'emploi. Or, la mobilité, la santé, le logement, la garde d'enfants, etc. constituent des obstacles auxquels elle est confrontée, et non des « freins » qu'elle aurait choisi d'actionner. Il s'agit donc de permettre à chacun de lever ou de contourner les obstacles, sans faire peser sur la personne la responsabilité de sa situation.

2. Tour de table des ELPE

“Combien votre structure pourrait créer d’emplois aidés supplémentaires l’année prochaine en supposant la loi PES déjà votée ?”

- **EBE Asure : + 5 ETP**

[Commentaire] La situation aujourd’hui : EBE coincées dans la situation de TZCLD, incertitude quant à l’adoption de la loi donc impossibilité de se projeter sur de futures embauches. Inadéquation entre la liste d’attente et les besoins de l’EBE.

[Remarque PV] Il faut pour répondre se situer dans l’optique où la loi PES sera votée, donc la croissance sera libre.

- **ACI ESEA : + 0 ETP**

[Commentaire] Besoin de renfort dans l’équipe encadrante pour augmenter le nombre de postes.

[Remarque PV] Le problème du développement inclut l’encadrement, logiquement c’est la partie économique qui va permettre d’avoir du renfort sur l’encadrement.

- **ACI AquaSylva : + 3 ETP**

[Commentaire] Entretiens d’espaces verts naturels, beaucoup de travail mais difficulté des salariés à se maintenir dans leur emploi, trop physique surtout depuis les canicules.

- **ETTI ERGOS Actuel Intérim : + 5 ETP**

[Commentaire] Situation : surconsommation par rapport au nombre d’ETP conventionnés, partenariats qui fonctionnent bien.

- **AI ETAPE : +1**

- **ESAT Moulin du Pin : + 5**

[Commentaire] Objectif premier de remplir les agréments, manque de travailleurs. Manque de transports pour faire venir les travailleurs de Saumur vers Moulin du Pin. Esat ici représenté en relais de la direction.

- **ACTENSO**

- **ACI : +4**
- **AI : +1**
- **ETTI : +0**

- **ETTI Idée Interim : + 15**

[Commentaire] Le premier problème, c'est la difficulté à anticiper les besoins des entreprises. Elles-mêmes ont du mal à se projeter sur leurs besoins de recrutement dans six mois ou dans un an, ce qui rend très difficile de prévoir en année N les postes qui pourront être proposés en N+1.

Le développement des ETTI *[et des AI]* dépend donc d'abord de leur capacité à développer des entreprises partenaires et des clients. Nous ne créons pas directement les emplois : nous faisons la passerelle entre les personnes qui en ont besoin et les entreprises. La question n'est donc pas seulement de savoir combien de personnes supplémentaires nous pouvons faire travailler, mais surtout quels besoins de recrutement existent derrière.

Il y a également un enjeu important de coopération entre les acteurs du territoire, pour mieux identifier les personnes susceptibles d'entrer dans les parcours d'insertion et les mettre en relation avec les entreprises qui pourraient avoir besoin d'elles.

Enfin, cette difficulté à prévoir l'activité pose la question du financement. Plutôt que de déterminer à l'avance un nombre de postes, il faudrait pouvoir disposer d'une capacité de financement suffisamment variable pour s'adapter à l'activité réellement réalisée.

[Remarques PV] Vous êtes d'abord un organe de liaison, or ce que nous sommes en train de faire est de créer une dynamique économique ensemble, donc nous avons absolument besoin d'organes de liaison, tout comme les AI. Car notre conviction c'est que c'est en emploi que l'on apprend à travailler. Depuis des dizaines d'années les gens se perdent car ils ne sont pas en emploi. Nous sommes, à nous tous, un ensemble puissant alors que seuls chacun de notre côté par rapport aux chiffres de FT nous sommes très faibles. Au niveau de la France nous sommes une entreprise de 305 000 personnes en emplois aidés et 75 000 encadrants, et c'est dynamique économique que nous sommes en train de favoriser en faisant cette réunion des ELPE du territoire.

Chaque année, l'Etat en proposant le budget au projet de loi de finances ajoutera une annexe pour expliquer ces fluctuations et ces différences entre le prévisionnel et le réel que vous venez d'évoquer.

- **ASPIRE**
 - **AI : +0**
 - **ACI : +0**

[Commentaire] Problématique d'aujourd'hui pour l'AI : il y a du travail mais des difficultés à recruter les profils correspondants. Sur l'ACI activité stable.

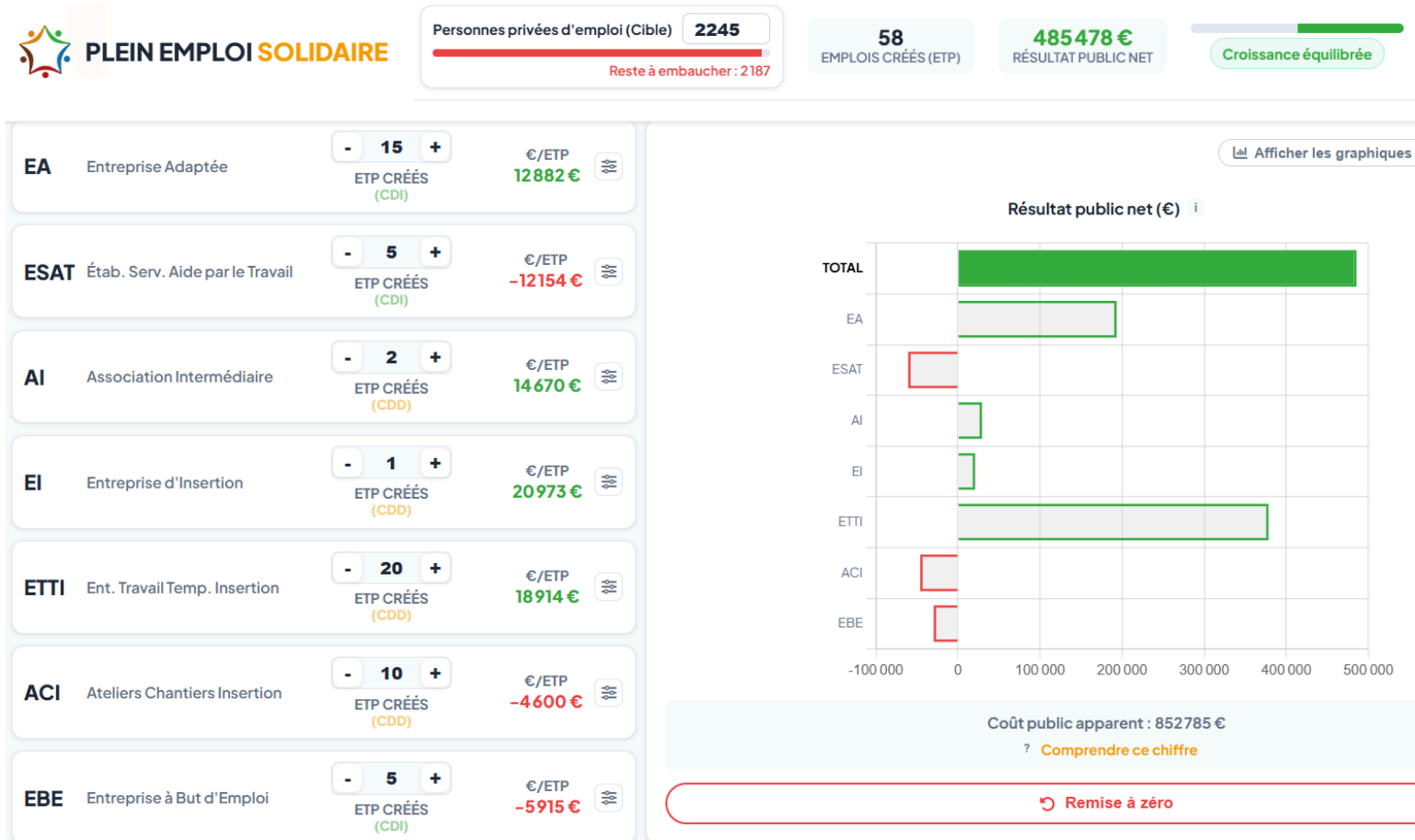
- **EA ISTA : +15**

[Commentaire] Embauches au-delà des ETP conventionnés (trésorerie le permet) mais pas de régularisation en termes d'aide aux postes à la fin de l'année, écart important entre les emplois créés et les aides reçues.

- **AIE et AIE développement**
 - **ACI : +3 ETP**
 - **EI : +0,5 ETP (+1 ETP dans le simulateur)**

[Commentaire] Problèmes de recrutement sur Doué-en-Anjou, embauches principalement sur Saumur.

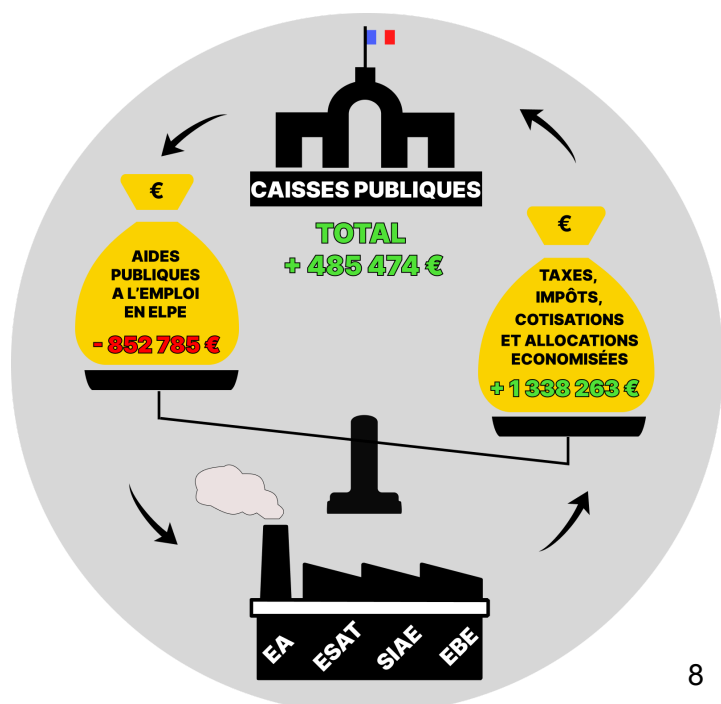
3. Résultats du tour de table



- 58 ETP supplémentaires
- Pour un **résultat public net de + 485 478 €**

Bien comprendre ce chiffre 👉

Dans le cadre de la loi PES, le prévisionnel collectif de croissance est libre sous réserve d'atteindre un résultat public net égal ou supérieur à zéro. Dans le cas où ce résultat est supérieur à zéro, cela signifie que les caisses publiques ont perçu davantage qu'elles ne versent d'aides aux postes. Il reste donc un potentiel de développement.



Potentiel de développement.

Cela signifie concrètement que des initiatives peuvent être prises par les ELPE autour de la table pour développer d'autres emplois dans la limite du "potentiel disponible", notamment parmi les catégories qui représentent un coût pour les caisses publiques car celles qui représentent un bénéfice pourront se développer sans autre limite que les besoins de la population et leur capacité de développement économique.

Dans notre cas, ce jour à Saumur, la création de 58 ETP supplémentaires dans toutes les catégories confondues laisse disponible un "potentiel de croissance" de 485 478 euros. Cela représente par exemple 76 ETP nouveaux répartis de la manière suivante :

- 12 ETP en ESAT (coût de 145 848 €)
- 33 ETP en EBE (coût de 195 195 €)
- 31 ETP en ACI (coût de 142 600 €)

Dans ce cas nous aurions 76 ETP supplémentaires + les 58 déjà comptées soit 134 emplois aidés supplémentaires toutes catégories confondues pour le territoire, sans coût supplémentaire pour les caisses publiques.

Naturellement le même total pourrait être trouvé avec des répartitions différentes en fonction des situations territoriales.

On constate que le "potentiel de croissance" est apporté par les capacités de développement économique des EA, EI, ETTI et AI et que l'utilisation complète de ce potentiel est limitée, dans notre cas, par la capacité de développement économique des Esat, EBE et ACI.

Mais ce diagnostic peut évoluer car l'aspect prévisionnel collectif rend le temps de préparation très utile à l'élaboration de projets et de partenariats. C'est un des sujets que nous pourrions aborder à la prochaine réunion.

IV - DÉBAT, QUESTIONS, RÉFLEXIONS

- ❖ Mettre autour de la table les acteurs économiques permet une intégration économique et possiblement une sortie positive, ce qui laisse la place à une autre personne dans le dispositif.

[Remarques PV] Les industriels sont souvent intéressés pour que nous gérons chez eux le personnel que nous avons l'habitude d'encadrer. En ESAT ce n'est pas pour rien qu'ils n'ont pas la "subordination salariale" par exemple. Il y a ceux qui pourront retourner dans le milieu ordinaire, d'autres qui ne pourront pas mais **le milieu ordinaire n'est pas le seul lieu possible d'emploi véritable.**

- ❖ Le critère de mesure ne devrait pas être le taux de sorties positives mais l'autonomie acquise des personnes accompagnées. En effet, la sortie positive comme critère ne reflète pas les progrès réalisés grâce à l'accompagnement car elle ne prend pas en compte les caractéristiques initiales de la personnes ;

[Remarques PV] Notre projet repose sur un constat incontournable et de très longue date : les outils d'insertion et d'accompagnement existent et sont de bonne qualité mais **c'est le nombre d'emplois accessibles qui est très insuffisant.** Trois cent

cinq mille seulement pour deux millions de personnes ! C'est pourquoi le critère principal d'évaluation doit devenir : combien d'emplois aidés nouveaux pour sortir les gens de la privation d'emploi. **Combien d'entrées positives?**

- ❖ Le passage d'un salarié ESAT en EA est considéré comme une sortie vers le milieu ordinaire. Si l'EA est en mesure de créer des postes supplémentaires, cela permettra le passage de plus de salariés d'ESAT vers l'EA. Comment est-ce calculé dans votre tableau ?

[Remarque de PV] Si l'EA est en mesure de créer des postes supplémentaires, le tableau de l'année suivante en tiendra compte avec les financements correspondant. C'est effectivement le parcours naturel pour un certain nombre de travailleurs d'ESAT d'aller vers une EA. Ce que vous dites correspond à l'une des conséquences positives que l'on peut attendre de ce tour de table, quand on connaît les partenaires, les "parcours" des personnes deviennent plus fluides.... Cela suppose une bonne collaboration de chacun, ce qui est facilité par la bonne connaissance mutuelle des acteurs.

- ❖ Le critère des "sorties positives" pour obtenir des financements induit nécessairement une sélection à l'embauche pour des structures fragiles financièrement. Aujourd'hui l'Etat demande ce taux de sortie positive donc les structures ont forcément ce biais d'accueillir les personnes les plus proches de l'emploi pour générer la sortie positive, en laissant de côté tous ceux qui ont pourtant la capacité d'être accueillis par nos structures. A l'inverse, quand quelqu'un est proche de la sortie positive et reste 15 ou 17 mois sur le PASS IAE, il fait fonctionner la structure, on va vouloir le garder.

[Commentaire FT] Les prescripteurs font en effet le constat que les structures prennent des personnes de plus en plus près de l'emploi.

[Commentaire d'un.e participant.e] Toutes les structures ne font pas de sélection à l'embauche malgré ce critère.

[Remarque de PV] Avec le projet PES, la contrainte des "sorties positives" ne se pose plus car le mode de financement permet de financer (à Saumur par exemple) 58 emplois plus proches de l'emploi ordinaire et 76 dans les établissements qui accueillent les plus loin de l'emploi. C'est donc naturellement que les structures se mettront à embaucher toutes les personnes, y compris les plus éloignées de l'emploi car le critère principal, contrôlé par les statistiques tenues par France Travail, se sera les entrées positives qui réduisent vraiment le nombre de personnes privées d'emploi.

- ❖ Nécessité de diagnostics partagés et de concertation entre professionnels pour privilégier l'adaptation du parcours aux besoins de chaque personne plutôt que le nombre d'ETP dans chaque structure.
- ❖ Difficulté à se projeter dans un développement quand le contexte actuel nous demande au contraire de réduire le nombre de postes.

[Remarque de PV] En effet, la difficulté est grande, on doit se projeter dans quelque chose qui est diamétralement opposé à ce que nous demande l'Etat actuellement car l'Etat est convaincu que les emplois aidés sont un coût. Par contre, si on accepte les travaux qui indiquent que l'emploi aidé, pensé collectivement et localement, peut être développé à coût nul parce que l'ensemble des ELPE forme un robuste système de lutte contre l'exclusion alors ce changement de paradigme nous permet d'imaginer l'avenir autrement.

- ❖ Pour certaines personnes, il est nécessaire d'avoir une première marche avant d'arriver en ACI, les parachuter directement en ACI, où l'on demande un minimum d'autonomie, reviendrait à les mettre en échec. Dans le cadre du CAVA il y a toute une année qui permet de travailler sur la confiance en soi, la vie d'une équipe, les consignes, tous les codes du travail que l'on travaille au fil de l'année.

Remarque de PV : Oui les CAVA sont effectivement très utiles et se rapprochent des Esat non pas par le type de clientèle mais par le niveau d'éloignement à l'emploi de la clientèle. Le cadre exigeant du code du travail (règle de subordination etc.) ne peut pas être imposé à tous, tout de suite, il faut des étapes.

V - PROCHAINE RÉUNION

Les deux points qui pourront être abordés lors de la prochaine réunion :

- La loi PES : qu'est-ce que cela va changer dans le fonctionnement ?
- Le développement économique : comment apporter aux ELPE le dynamisme économique qui permettra la croissance nécessaire du nombre d'emplois accessibles ?

Date à déterminer.